



Montcherand, le 9 avril 2020

Crise sanitaire Covid-19 Coordination des solidarités

Madame, Monsieur,

Un appui pour répondre aux besoins urgents

En raison de la pandémie de coronavirus, la vie quotidienne s'est compliquée davantage pour beaucoup de personnes. L'Etat de Vaud et toutes les communes vaudoises ont mis en place ensemble un système d'aide en s'appuyant sur de nombreuses associations et bénévoles.

Quels types d'aide sont à votre disposition ?

-
- faire les courses et les livrer à domicile,
- livrer des repas à domicile,
- proposer un transport aux personnes à mobilité réduite (par ex. pour les traitements chroniques à l'hôpital, se rendre chez son médecin ou son pharmacien),
- soulager les proches aidant-e-s,
- proposer une relève d'urgence sous forme d'un accompagnement à domicile par un assisant professionnel (notamment pour les personnes en situation de handicap),
- garder les enfants à la maison pendant une période d'absence (par ex. en cas de rendez-vous médical des parents),
- aider au ménage (lessive et nettoyage),
- aider à réaliser des paiements et à obtenir de l'argent liquide,
- soutenir pour s'occuper de l'animal domestique lorsque la personne doit rester chez elle (par ex. en cas de maladie ou de quarantaine),
- rassurer, garder un lien et maintenir une vie sociale par des contacts téléphoniques.

Qui peut demander cette aide ?

Tous les citoyens de la Commune qui se retrouvent :

- sans proches, amis, voisins ou dont ceux-ci sont tombés malades ou ne sont plus disponibles,
- sans soutien par un organisme social ou médico-social.

Pour certaines prestations, les principes actuels de tarification s'appliquent ainsi que les règles de remboursement par les régimes sociaux.

Cette aide est fournie par des professionnels du domaine du social, des bénévoles de la commune ou des associations cantonales, régionales et locales ainsi que des citoyens solidaires. L'aide offerte se fait en toute sécurité, en respectant les précautions sanitaires recommandées par l'Office fédéral de la santé publique.

Ce système d'aide est géré par les communes ainsi que l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) avec le soutien de Pro Senectute, Caritas, Croix-Rouge, Pro Infirmis, Bénévolat Vaud. L'Etat de Vaud (Département de la santé et de l'action sociale) assure la coordination et le financement.

Ces aides seront à disposition jusqu'à la fin de la situation d'urgence actuelle.

Une telle aide est à demander auprès de la commune, en appelant Mme Dominique Wittwer au 079 251 29 75 ou par mail à greffe@montcherand.ch

NOUS AVONS LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR VOUS VENIR EN AIDE, ALORS N'HÉSITEZ PAS !!!

La Municipalité